

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15
DECEMBRE 2014**

Présents

M.M.D'HAENE, Bourgmestre.

MM.R.SMETTE/A.PIERRE/Mmes S.POLLET/A.VANDENDRIESSCHE/Echevins

M.A.DEMORTIER/Mme.Ch.LOISELET/M.E.MAHIEU/Mme.A-

Mmes.FOUREZ/M.J.GHILBERT(*)/V.LAMBERT/MM.W.CHARLET/P.ANNECOUR

Mme.MC.HERMAN/M.F.MARLIER/Mme.M.DÉBOUVRIE/M.A.BRABANT(*)

Conseillers communaux

M.X.VANMULLEM / Directeur général

(*) Absents et excusés

(Dossier n° 2014/10/SP/1)

Approvisionnement du Fonds de réserve extraordinaire – Budget 2015 – Décision

- Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice 2014 un solde de 131.292,83 €;

-Vu la décision du Conseil communal du 24 novembre 2014 approuvant les budgets ordinaire et extraordinaire de la commune pour l'exercice 2015 ;

-Vu le boni global ordinaire existant après la deuxième modification budgétaire de l'exercice 2014 ;

-Considérant que ce boni pourrait permettre d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire à concurrence de 30.000,-€ en vue de financer partiellement les dépenses extraordinaires prévues au budget 2015 et qu'il y aurait alors lieu d'alimenter ce fonds de la manière suivante :

- Prélèvement de l'ordinaire	060/95501.2015	30.000,-€
------------------------------	----------------	-----------

- Vu les finances communales ;

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'alimenter au budget 2015 le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 30.000,00 € provenant des voies et moyens suivants :

- Prélèvement de l'ordinaire	060/95501.2015	30.000,00 €
------------------------------	----------------	-------------

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Receveur communal.

(Dossier n° 2014/10/SP/2)

Utilisation du Fonds de réserve extraordinaire – Budget 2015 – Décision

- Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice 2014 un solde de 131.292,83 €;

- Vu la résolution du 24 novembre 2014 par laquelle le Conseil communal adopte les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2015 ;

-Vu la résolution de ce jour par laquelle le Conseil communal décide, pour l'exercice 2015, d'alimenter le fond de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 30.000,-€provenant d'un prélèvement de l'ordinaire

- Vu les dépenses extraordinaires prévues au budget de l'exercice 2015, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir ::

• 060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)- art.877/81251.2015	1.014,85 €
• 060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte) – art. 877/81251.2015	2.110,06 €
• 060/99551 (projet 2014/0010) : Libération capital Ipalle (Rue Prairies) – art. 877/81251.2015	3.524,65 €
• 060/99551 (projet 2015/0001) : Achat matériel informatique – art. 104/74253.2015	22.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0014) : Corniches anc. Maison cale Wg – art.124/72460.2015	15.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0016) : Plan trottoir Avenue Biernaux – art. 421/73160.2015	21.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0005) : Acquisition outillage – art. 421/74152.2015	5.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0019) : Achat véhicule de voirie - art.421/74352.2015	20.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0007) : Ureba – Menuiseries école Pecq Biernaux – art.722/72360.2015	8.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0008) : Ureba – Chaudière école Warcoing – art.722/72360.2015	8.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0009) : Ureba – Garderie école Pecq - art.722/72360.2015	20.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0010) : Ureba – Aménagement bourloire– art.764/72360.2015	20.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0012) :Amgt plaine de sport – art. 764/73260.2015	10.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0011) : Acquisition caveaux – art. 878/72554.2015	10.000,00 €

- Considérant que certaines utilisations du fonds de réserve prévues par les résolutions prises en rapport au budget ou aux modifications budgétaires relatives à l'exercice 2014 font double emploi avec les mêmes projets prévus au budget 2015 et financés par le fonds de réserve extraordinaire (ne sachant pas quand la désignation de l'adjudicataire aura lieu, et dans le but d'éviter de ne pas disposer de crédits budgétaires alors que les projets peuvent être adjugés) ;

-Considérant dès lors qu'il y a lieu de retirer ces sommes (dans l'inconnu, retiré le projet 2014, le tout devant être régularisé lors de l'établissement du compte budgétaire 2014) qui font double emploi en vue d'avoir un fonds de réserve disponible plus juste par rapport à la réalité :

• 060/99551 (projet 2014/0028) : Corniches anc. Maison cale Wg – art.124/72460.2014	- 15.000,00 €
• 060/99551 (projet 2014/0022) : Plan trottoir Avenue Biernaux – art. 421/73160.2014	- 21.000,00 €

- Vu les finances communales ;

-Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, par 11 voix « pour » et 3 abstentions (OSER + le citoyen) pour les projets 060/99551 (projet 2014/0010) 060/99551 (projet 2015/0010) 060/99551 (projet 2015/0012) et à l'unanimité pour les autres projets.

Article 1 : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 165.649,56 € au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

• 060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)- art.877/81251.2015	1.014,85 €
• 060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte) – art. 877/81251.2015	2.110,06 €
• 060/99551 (projet 2014/0010) : Libération capital Ipalle (Rue Prairies) – art. 877/81251.2015	3.524,65 €
• 060/99551 (projet 2015/0001) : Achat matériel informatique – art. 104/74253.2015	22.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0014) : Corniches anc. Maison cale Wg – art.124/72460.2015	15.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0016) : Plan trottoir Avenue Biernaux – art. 421/73160.2015	21.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0005) : Acquisition outillage – art. 421/74152.2015	5.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0019) : Achat véhicule de voirie - art.421/74352.2015	20.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0007) : Ureba – Menuiseries école Pecq Biernaux – art.722/72360.2015	8.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0008) : Ureba – Chaudière école Warcoing – art.722/72360.2015	8.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0009) : Ureba – Garderie école Pecq - art.722/72360.2015	20.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0010) : Ureba – Aménagement bourloire– art.764/72360.2015	20.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0012) :Amgt plaine de sport – art. 764/73260.2015	10.000,00 €
• 060/99551 (projet 2015/0011) : Acquisition caveaux – art. 878/72554.2015	10.000,00 €

Article 2 : de réduire les utilisations du fonds de réserve extraordinaire prévues en 2014 à concurrence d'un montant de 36.000,00 € correspondant aux projets ayant été prévus en 2014 et en 2015 (suppression projets 2014) :

• 060/99551 (projet 2014/0028) : Corniches anc. Maison cale Wg – art.124/72460.2014	- 15.000,00 €
• 060/99551 (projet 2014/0022) : Plan trottoir Avenue Biernaux – art. 421/73160.2014	- 21.000,00 €

Article 3 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Directeur financier.